

**Projet de ligne de raccordement à 315 kV des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré
et ligne de dérivation à 315 kV au poste de Charlevoix**

**LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 10 JANVIER À CLERMONT
ET LE 11 JANVIER À BEAUPRÉ**

Québec, le 8 décembre 2011 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient deux séances d'information sur le *Projet de ligne de raccordement à 315 kV des parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré et ligne de dérivation à 315 kV au poste de Charlevoix* par Hydro-Québec TransÉnergie. Ces séances auxquelles participera le promoteur seront animées par une représentante du BAPE et auront lieu, à compter de 19 h 30, le mardi 10 janvier 2012, à la salle du Club de curling Nairn, 162, rue Lapointe à Clermont, et le mercredi 11 janvier 2012 au Centre communautaire de Beaupré, 3, rue de Fatima Est. L'objet des séances d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Ces séances d'information s'inscrivent dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 23 janvier 2012.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 23 janvier 2012, ces documents peuvent être consultés dans les centres de consultation régionaux suivants :

- Bibliothèque La Plume d'Oie, 11 298, rue de La Salle, Beaupré ;
- Bibliothèque Emma-Duclos, 232, avenue Royale, Saint-Tite-des-Caps ;
- Bibliothèque La Chute de mots, 11, rue Jean-Talon, Clermont.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

LE PROJET

Le projet d'Hydro-Québec TransÉnergie consisterait à construire deux nouvelles lignes à 315 kV pour intégrer les 271,9 MW que produiront les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré au réseau de transport québécois. Une ligne de raccordement de 14,8 km relierait les parcs éoliens de la Seigneurie de Beaupré, sur les terres du Séminaire de Québec, à la ligne Bersimis 2-Laurentides à 315 kV. La seconde ligne serait une

ligne de dérivation de 3,2 km qui relierait la ligne Bersimis 2-Laurentides au poste de Charlevoix, situé à Clermont. Cette ligne serait juxtaposée à une ligne existante, également à 315 kV, et servirait au bouclage du réseau. Le coût du projet serait de 33,1 M\$ et la mise en service est prévue pour l'été 2013.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les principales répercussions appréhendées toucheraient les milieux naturel et humain et seraient surtout liées au déboisement. La perte de superficie forestière dans l'emprise de la ligne de raccordement est estimée à 101,5 ha, répartis sur 14,6 km, tandis que la perte liée aux trois accès requis pour la construction de la ligne serait de 1,1 ha sur 1,7 km. La perte totale serait donc de 102,6 ha. En ce qui concerne la ligne de dérivation, la perte attribuable au déboisement est estimée à 10,3 ha répartis sur 3 km.

Sur le plan humain, la ligne de raccordement transformerait les champs visuels perçus depuis les chemins forestiers et un chalet de villégiature ainsi qu'au point de traversée de la rivière Sainte-Anne. Le milieu traversé, bien que fortement soumis aux activités forestières, offrirait de bonnes possibilités d'absorption des ouvrages. Le relief accentué des versants de la rivière Brûlé, l'utilisation de pylônes haubanés, plus effilés que les supports classiques, de même que le maintien d'une bande boisée d'au moins 20 m de largeur entre l'emprise de la ligne et le chemin de la Brûlé ou la rivière Brûlé contribueraient aussi, selon l'étude d'impact, à l'intégration visuelle de la ligne projetée.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 23 janvier 2012, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

QU'EST-CE QUE LE BAPE ?

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est un organisme public et indépendant qui relève du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a pour mission d'éclairer la prise de décision gouvernementale dans une perspective de développement durable, lequel englobe les aspects biophysique, social et économique. Pour réaliser cette mission, le BAPE informe, enquête et consulte la population sur des projets ou des questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre. Il produit par la suite des rapports d'enquête qui sont rendus publics. Le BAPE est par conséquent un organisme gouvernemental consultatif et non décisionnel.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Karine Lavoie, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 536 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : raccordementbeaupre@bape.gouv.qc.ca.